Contrat Local de Santé : Grand Lieu s'engage en faveur de l'accès aux soins

- Institution

Le 30 septembre dernier, Grand Lieu Communauté a signé son premier Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire. Ses principaux objectifs sont de réduire les inégalités en matière de santé et de garantir l'accès aux soins pour toute la population.

Un Contrat Local de Santé, qu’est-ce que c’est ?

Un Contrat Local de Santé est signé entre une collectivité territoriale et l’Agence Régionale de Santé. Il permet de construire, en lien avec les professionnels locaux et les habitants, un projet de santé tenant compte des spécificités du territoire. **Grand Lieu Communauté fait partie des 5 premières collectivités de Loire-Atlantique à s’inscrire dans cette démarche volontariste en faveur du bien-vivre de ses habitants.**

Un contrat local de santé pour agir concrètement

Afin d’élaborer ce Contrat Local de Santé, un diagnostic a été mené. Plus d’une centaine de personnes, professionnels de santé et du social ou habitants de Grand Lieu, y ont été associés.

Si le territoire ne rencontre pas de problématique liée à la démographie médicale, une problématique a été soulevée sur l'accès aux soins, notamment pour les personnes fragiles et en perte d'autonomie, qui a été identifiée.

> Avec notre Contrat Local de Santé, nous proposons un plan d'action nous permettant d'agir très concrètement mais aussi collectivement pour la santé. Avec les différents acteurs impliqués, nous porterons des actions réalisables en cohérence avec les besoins et les attentes de la population et des acteurs médicaux, paramédicaux et médico-sociaux. Nous avons désormais 5 années pour décliner ce programme et l'évaluer.
>
> **Karine PAVIZA, Vice-Présidente en charge des pratiques sportives et aquatiques et de la santé**

Les axes stratégiques retenus dans le Contrat Local de Santé de Grand Lieu Communauté pour répondre à ces problématiques se déclinent autour de 4 thématiques :

- **L'accessibilité à la santé :** visibilité de l'offre, accès au numérique, mobilité, interconnaissance entre professionnels.

- **L'accès à l'offre de soins de 1er et 2nd recours :** maintien de l'offre actuelle, coordination entre professionnels, attractivité du territoire, sensibilisation autour de la santé mentale.

- **Les parcours de santé des personnes fragiles :** interconnaissance des acteurs du handicap, information sur les aides aux aidants, soutien pour la diversification des offres d'hébergement pour les personnes âgées.

- **La prévention et la promotion de la santé :** interconnaissance des acteurs œuvrant auprès des enfants, soutien à la parentalité, prévention en direction des jeunes et des personnes âgées, promotion d'un environnement favorable à la santé, promotion des formations premiers secours auprès des associations.

DOCUMENTS OFFICIELS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

- **Contrat Local de Santé signé**
- **Diagnostic territorial de santé partagé : Données quantitatives et descriptives**
- **Diagnostic territorial de santé partagé : Synthèse qualitative**

Retour aux actualités